

REPUBLIQUE DU BENIN
-----@-----
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-----@-----

DECRET N° 2013-310 DU 25 JUIN 2013

Chargeant Monsieur **François ABIOLA**,
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique de l'intérim de
Monsieur **Eric Kouagou N'DA**, Ministre des
Enseignements Maternel et Primaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi N° 90-032 du 11 décembre
1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation du 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs
de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu le décret n° 2012-069 du 10 avril 2012, portant composition du Gouvernement ;

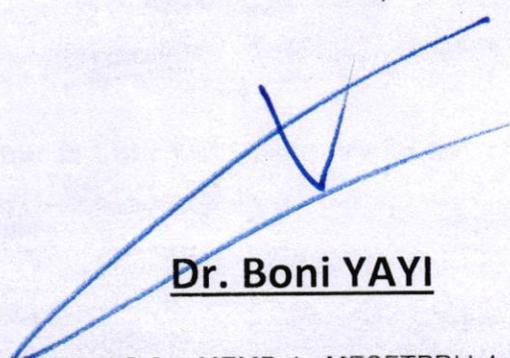
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du mercredi 10 au mardi 16 octobre 2012, Monsieur **François ABIOLA**, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est chargé de l'intérim du Ministre des Enseignements Maternel et Primaire, Monsieur **Eric Kouagou N'DA**, pendant son absence ; pour raison de mission à l'extérieur du Bénin.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 25 juin 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Dr. Boni YAYI

Ampliations : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CC 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – MEMP 4 – MESFTPRIJ 4 – MESRS 4 – Autres
Ministères 24 –
Départements 06 – JO 1.

